



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Eau

Affaire suivie par Carole MORTIAU
UTMA-CM-LET211006
Tél : 05 59 80 88 15
Mél : ddtm-service@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **19 JUIL. 2021**

Lettre recommandée avec accusé réception n° **2C 162 472 15114**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 82 R 987 du 23 décembre 1982, concernant les travaux de construction d'un nouveau dispositif de franchissement piscicole et reprise des dispositifs existants du seuil de Mirepeix, sur le gave de Pau.

Le 17 mai 2021, vous avez déposé auprès du service de l'eau un porter à connaissance concernant les travaux d'aménagement du seuil de Mirepeix sur le gave de Pau.

Par courrier daté du 15 juillet 2021, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques vous a transmis un projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n° 82 R 987 du 23 décembre 1982 sus-visé.

Par courrier daté du 16 juillet 2021, vous avez fait part de vos observations. Vous trouverez ci-après les principaux éléments de réponse à votre demande et les modifications apportées au présent arrêté :

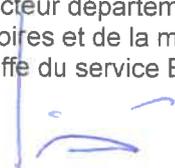
- le délai d'information de la date effective de démarrage des travaux est fixé à 15 jours (article 3). Le bénéficiaire a d'ores-et-déjà informé le service en charge de la police de l'eau du démarrage des travaux dès obtention de l'arrêté préfectoral ;
- le délai de transmission du positionnement des stations de mesures sur un plan, des modalités de prélèvement et d'analyse nécessaires à la mesure des matières en suspension (MES), ainsi que des procédures d'intervention en cas de dépassement (article 3) est fixé à 7 jours.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Président
Institution Adour
38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN

Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer,
la cheffe du service Eau,


Juliette FRIEDLING